



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

Séance du 17.07.2019

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de convocation : 08.07.2019		
Date d'affichage : 08.07.2019		

Le dix-sept juillet deux mille dix-neuf à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : Mrs Thierry GAUTHIER – Gérard PARIS - Michel BRUNET- Bruno DELBENDE Patrice THEVENON – Franscico MANGAS
Mmes Isabelle VERDUN – Amélie DUMAY
Absents excusés : Mrs Jean-Pierre DUVAL - Christian MOQUET
Pouvoirs : Monsieur Jean-pierre Duval donne pouvoir à Mr Michel Brunet
Monsieur Christian Moquet donne pouvoir à Madame Isabelle Verdun

Secrétaire : Patrice Thévenon

01 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03.04.2019

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

02 Adhésion Zérophyto au SESV

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Président du SESV, et Monsieur Bailleul Directeur du SESV qui sont venus pour nous présenter l'importance de l'engagement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- les obligations réglementaires étant entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017, restreignant l'usage par la commune des produits phytosanitaires dans l'espace public.
- Les possibilités d'aides éco-conditionnées et bonifiées à l'interconnexion d'eau potable mobilisables par le SESV.

Les communes peuvent bénéficier d'un appui technique et financier à la mise en œuvre de ces contraintes réglementaires en s'engageant dans la Charte d'entretien des espaces publics.

Elle vise à accompagner les démarches actives de suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics et la recherche d'un nouvel aménagement des espaces des collectivités.

La Commune étant que signataire à minima au niveau 2 pourra bénéficier d'un appui technique et financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du SESV.

Le SESV pourra prétendre à bénéficier d'un taux d'aides bonifié pour les travaux d'interconnexion d'eau potable.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'engager au niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics.

03 Acceptation du fond de concours pour le columbarium

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16,

Vu le règlement de Fonds de concours 2017 de la CCRV approuvé par délibération du conseil communautaire n°90-17 en date du 7 avril 2017.

Vu les statuts de la Communauté de communes Retz-en-Valois et notamment les dispositions incluant la commune de Longpont comme étant l'une de ses communes membres,

Considérant la délibération du bureau de la CCRV du 10.05.2019 attribuant un Fonds de concours de 2175.10 € à la commune de Longpont.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Accepte le fonds de concours octroyé par la CCRV en vue de participer au financement de l'achat du columbarium à hauteur de 2175.10 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

04 Rapport du commissaire enquêteur pour le déclassement d'une portion de la rue des tourelles – approbation du déclassement

Monsieur le Maire présente le rapport du commissaire enquêteur sur le déclassement d'une portion de la rue des Tourelles. Le conseil délibérera sur ce déclassement lors d'une prochaine réunion afin de respecter la réglementation des 2 mois à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique le 11 juin 2019.

05 Proposition vitesse réglementaire Hameau de la Grille

Dans le cadre de la sécurisation du village et de ses hameaux, Monsieur le Maire indique ses échanges avec les services de la voirie départementale sur une vitesse excessive à 70 km/h au Hameau de la Grille. Aucun texte à ce jour ne peut réglementer une baisse de cette vitesse sauf à modifier la zone d'entrée de ce hameau en « commune de Longpont Hameau de la Grille » afin de limiter la vitesse à 50 km/h. Cette nouvelle réglementation impliquera à la commune d'acheter les nouveaux panneaux et d'entretenir les bords de route. Après échange le conseil municipal n'a pas donné un avis favorable sur cette proposition.

06 Information conformité concession cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal après avoir été interpellé par une société de pompes funèbres de la non-conformité de caveaux existants suite à la dernière reprise de concessions. Monsieur le Maire précise qu'il a mandaté une entreprise pour effectuer le contrôle de 4 caveaux et que deux ne sont pas conformes. Au regard de la délibération du 31/10/2012 Monsieur le Maire précise qu'on ne peut pas appliquer la décision tarifaire sur ces 2 caveaux.

07 Présentation et approbation du règlement du cahier des charges de la vente du bâtiment des tourelles

Monsieur le Maire présente le cahier des charges et le règlement de la vente du bâtiment des Tourelles, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces documents et autorise Monsieur le Maire à engagé le dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Questions diverses

Installation d'un miroir sécurité routière sur la façade de la mairie rue St Louis.

Commande auprès de la Sté Eiffage pour la réfection des nids de poule dans le village et hameaux.

Réunion commission travaux prévue en septembre pour la voirie et divers projets en cours.

Voiture ventouse rue des tourelles de marque Fiat.

Fin de la séance 22 h